

HDS+



BUDGET 2023

SOLIDARITÉ, ATTRACTIVITÉ, DÉVELOPPEMENT DURABLE

SOMMAIRE

BUDGET

Page	Section	Thème
4	Priorité aux solidarités	Accompagner les premiers pas dans la vie
5		Un territoire granitier nature
6		Mieux vieillir chez soi ou en établissement
7		Investir dans les mobilités durables
8		Améliorer la prise en charge du handicap
9	Un engagement pour la jeunesse	Favoriser l'insertion des personnes éloignées de l'emploi
10		Le sport dans une forme olympique
11		La culture, une richesse à partager
12		Une ambition, au-delà du cadre scolaire
13		Lutter contre les inégalités sociales et territoriales
14	Renforcer l'attractivité du territoire	Au collège, agir pour l'égalité des chances
15		Le territoire granitier nature
16		Investir dans les mobilités durables
17	Accélérer la transition écologique	Le sport dans une forme olympique
18		La culture, une richesse à partager
19	Un territoire granitier nature	Investir dans les mobilités durables
20		Un territoire granitier nature
21		Un territoire granitier nature
22	Accélérer la transition écologique	Investir dans les mobilités durables
23		Un territoire granitier nature

UN BUDGET SOLIDAIRE ET DURABLE

CD92/OLIVIER RAVOIRE



Georges Siffredi
Président
du Département
des Hauts-de-Seine

Le budget du Département pour 2023, que nous avons adopté le 14 avril, témoigne de notre volonté de poursuivre une politique marquée par le renforcement de nos solidarités et de nos investissements, afin d'assurer à tous les Alto-Séquanais un cadre de vie durable et de qualité.

Avec un montant total de 969 millions d'euros, en hausse pour la cinquième année consécutive, ce sont 61 % de nos dépenses réelles de fonctionnement que nous consacrons aux solidarités. Nous confortons notre organisation territoriale et nos services de proximité - avec l'ouverture cette année de deux nouveaux pôles sociaux, à Asnières et à Issy-les-Moulineaux - et nous développons nos dispositifs d'accompagnement et de soutien des publics vulnérables, de la petite enfance au grand âge, en passant par les mineurs confiés à l'Aide sociale à l'enfance, les femmes victimes de violences, les personnes éloignées de l'emploi et les personnes handicapées.

Nous misons également sur l'éducation et la jeunesse de notre territoire, pour lesquelles nous mobilisons plus de 140 millions d'euros. Aux dépenses pour favoriser les apprentissages et la réussite de nos collégiens, s'ajoutent les nombreux dispositifs éducatifs, culturels et sportifs que nous mettons en œuvre. Le succès de la carte Pass+, largement adoptée par les jeunes Alto-Séquanais, témoigne de l'importance de ces activités qui contribuent à l'épanouissement de chacun.

Ce budget 2023 confirme par ailleurs la politique déterminée que nous conduisons pour faire des Hauts-de-Seine un département toujours plus agréable à vivre et attractif, avec 628 millions d'euros de crédits d'investissement. Cela passe par la construction de nouveaux collèges - nous en inaugurerons cette année un à Ville-d'Avray et un autre à Antony - et de grands équipements sportifs et culturels, comme le Stade départemental Yves-du-Manoir ou le futur musée du Grand Siècle, mais aussi par un effort majeur en faveur du logement, du renouvellement urbain, des transports collectifs, des pistes cyclables et des mobilités actives, des espaces naturels ou encore de la biodiversité en ville.

Afin de mieux mesurer l'ampleur de notre action face aux enjeux de transition écologique, j'ai voulu que nous expérimentions cette année une première version du « budget vert » du Département. Cette approche constitue un vecteur d'innovation et de performance pour notre collectivité, et le travail engagé autour de l'Agenda 2030, que nous adopterons d'ici au début de l'année prochaine, va contribuer à la définition d'un véritable projet de territoire, pour un développement harmonieux et durable des Hauts-de-Seine. ■

**HDS + est un supplément
de HDSmag**

HDSmag
57 rue des Longues Raies
92731 Nanterre cedex

HDSmag@hauts-de-seine.fr

Directeur de la publication

Muriel Hoyaux

Rédacteur en chef

Rafaël Mathieu

Rédaction

Nicolas Gomont et Pauline Vinatier

Photo / Responsable

Jean-Philippe Ancel

Iconographe

Céline Massoulier

**Conception graphique
et mise en page**

Cyril Maciet

Couverture Pinel

Impression

Maury
45330 Malesherbes

HDS+ est imprimé sur papier 100 % recyclé.

ACCOMPAGNER LES PREMIERS PAS DANS LA VIE

En 2023, plus de 23 M€ seront dédiés à la petite enfance pour soutenir les modes d'accueil collectifs et individuels et financer les actions de protection maternelle et infantile.



Le soutien du Département aux structures d'accueil de la petite enfance - de la crèche au multi-accueil en passant par la micro-crèche - ainsi que l'allocation BÉBÉDOM ont pour objectif de mieux combiner vie professionnelle et parentalité. BÉBÉDOM est destinée aux parents d'un enfant de moins de trois ans ayant recours à une assistante maternelle ou à une garde à domicile. Elle est conditionnée au quotient familial et son montant est de 110 € (220 € pour les parents d'un enfant en situation de handicap). Cette année, 2,4 M€ seront aussi consacrés à la formation obligatoire

des assistantes maternelles agréées et au fonctionnement des centres de Protection maternelle et infantile qui assurent des missions en matière de santé de la mère et de l'enfant de moins de six ans : accueil, écoute, vaccination, dépistage, suivi médical... L'enveloppe dédiée à la petite enfance atteint 23,4 M€. Un dernier volet d'actions participe de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2022-2024, en partenariat avec la préfecture et l'ARS : bilans de santé en école maternelle, lutte contre les troubles de l'acquisition du langage, consultations ou visites à domicile ou en maternité...

LE CHIFFRE

2

Deux nouveaux pôles sociaux doivent ouvrir en 2023 à Asnières et Issy-les-Moulineaux et réunissant en un lieu unique toute l'offre sociale départementale.

Innover pour la protection de l'enfance

Six cents nouvelles places doivent être créées d'ici à 2026 sur le territoire afin d'accueillir les jeunes de moins de 21 ans dans des établissements associatifs ou départementaux, soit une augmentation de 50 % par rapport à 2022. L'accent sera mis sur les prises en charge hybrides et pluridisciplinaires répondant aux besoins des jeunes relevant de l'Aide sociale à l'enfance mais aussi sur les alternatives au placement. Cette politique mobilisera 221,5 M€ auxquels s'ajoutent 5,8 M€ dédiés aux centres maternels associatifs pour les femmes enceintes ou les couples accompagnés d'enfants de moins de trois ans. Cette année verra aussi l'ouverture de la maison de préfiguration de la Maison de l'Avenir. Cet établissement prévu pour 2025, placé sous l'autorité du professeur Marcel Rufo, combinera prise en charge socioéducative, médico-éducative et scolaire.

MIEUX VIEILLIR CHEZ SOI OU EN ÉTABLISSEMENT

Face au bouleversement démographique en cours, le Département vient de présenter une nouvelle stratégie en matière d'autonomie et mise sur l'innovation, tant pour l'accueil en établissement que pour le maintien à domicile.

À l'horizon 2030, près d'un quart des Alto-Séquanais aura plus de 60 ans. Afin de favoriser le vieillissement en bonne santé, une politique de prévention et de repérage précoce des fragilités est mise en œuvre. Pour permettre aux seniors qui le souhaitent de demeurer à domicile malgré la perte d'autonomie, de nombreuses actions sont par ailleurs déployées : professionnalisation des services d'aide et d'appui à domicile, facilitation de l'accès à l'information par les seniors et leur famille. L'adaptation au vieillissement du parc de logements, tant privé que public, est encouragée et financée tout comme l'émergence de logements intermédiaires qui permettent de vieillir chez soi quitte à changer de chez soi : résidences autonomie et habitat inclusif, combinant espaces privatifs et partagés - 32 projets d'habitat inclusif, retenus et soutenus à l'issue d'un appel à manifestation d'intérêt,

doivent ouvrir ces prochaines années sur le territoire. Côté établissements, l'objectif est de « réinventer l'Ehpad » pour en faire un véritable lieu de vie, non seulement dans sa dimension bâtementaire mais aussi dans ses modalités d'accueil, d'implication des familles, d'ouverture sur l'extérieur, de qualité de vie des seniors et des professionnels (voir ci-contre). Une enveloppe de 20 M€ a déjà été approuvée pour la rénovation de douze Ehpad et de plusieurs résidences autonomie, parmi lesquels neuf établissements qui entament leurs travaux dès 2023. Enfin des actions sont prévues pour réunir les conditions nécessaires à la réussite de cette politique : renforcement de l'attractivité des métiers, avec le concours de l'agence interdépartementale AutonomY', partenariat accru avec les acteurs du territoire, aide aux aidants et développement d'offres de répit pour prévenir le risque d'épuisement.

LE CHIFFRE

38,6 M€

Le montant consacré cette année au financement de l'APA à domicile et en établissement



Vers l'Ehpad de demain

Le Département, avec le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB), a associé six structures à une réflexion sur l'adaptation des établissements aux normes et aux attentes des résidents et de la communauté de soins et sur l'amélioration de la qualité de vie au sens large. En résulte un référentiel définissant les standards de l'établissement de demain, assis sur trois enjeux assortis d'indicateurs : bâti, lien social et enjeux individuels. Le Département demandera aux Ehpad du territoire de s'auto-évaluer au regard de ces critères et de s'engager à réduire l'écart entre leur situation et le référentiel pour être priorités dans l'octroi de financements. En outre, le cahier des charges dérivé de ce travail pourrait permettre l'expérimentation d'un « Ehpad de demain ».

PRIORITÉ AUX SOLIDARITÉS

AMÉLIORER LA PRISE EN CHARGE DU HANDICAP

Le Département finance l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap et encourage le développement de l'habitat inclusif sur son territoire.

Tout en appuyant les établissements spécialisés existants, le Département soutient l'ouverture de nouvelles places. Sont prévues cette année 56 places supplémentaires en foyer d'accueil médicalisé et 31 places en accueil de jour, localisées pour l'essentiel au sein des Foyers d'accueil médicalisés (FAM) des Mureaux, d'Antony et de Meudon, accueillant des adultes atteints de troubles du spectre autistique. Plusieurs mesures participent en outre au maintien à domicile : prestation de compensation du handicap, allocation compensatrice pour tierce personne, soutien à l'accueil de jour en centre d'initiation au travail et aux loisirs, financement des services d'accompagnement pour les personnes handicapées à domicile et du service de transport à la demande Pam 92. L'habitat inclusif qui combine espaces privatifs et communs fait l'objet d'un soutien départemental à travers une nouvelle aide à la vie partagée (AVP). Trente-deux projets à destination des personnes âgées mais aussi des personnes en situation de handicap sont soutenus pour un total de 259 places. Les ouvertures s'échelonneront jusqu'en 2025.



LE CHIFFRE

54,5 M€

Le montant prévu au titre de la prestation de compensation du handicap qui finance les besoins liés à la perte d'autonomie.

FAVORISER L'INSERTION DES PERSONNES ÉLOIGNÉES DE L'EMPLOI

En charge du Revenu de solidarité active (RSA), le Département assure un accompagnement socio-professionnel dans le cadre de son plan départemental d'insertion et de retour à l'emploi.

Plus de 30 000 foyers ont bénéficié en 2022 du Revenu de solidarité active (RSA) destiné aux personnes aux faibles revenus. Cette allocation financée par le Département devrait mobiliser en 2023 une enveloppe de 201,2 M€. Le plan départemental d'insertion et de retour à l'emploi prévoit l'accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA, assuré par les espaces insertion (financés à hauteur de 2,2M€) et par Activit'Y' (3,4 M€) l'opérateur commun des Hauts-de-Seine et des Yvelines en matière d'insertion. Les actions de ce dernier sont multiples : coaching, aide à la mobilité et garde d'enfants, sessions de découverte des métiers et formations qualifiantes... Dernière d'entre elles, le lancement d'un club Busin'ESS qui met en relation les acteurs de l'économie sociale et solidaire - un secteur en plein essor - avec les structures d'insertion par l'activité économique et évoluant dans le champ du handicap.



LE CHIFFRE

6,5 M€

En 2023 le Département contribue à hauteur de 6,5 M€ à l'accompagnement socio-professionnel des bénéficiaires du RSA.

PRIORITÉ AUX SOLIDARITÉS

DÉVELOPPER L'OFFRE DE LOGEMENT

Le Département œuvre à l'amélioration du parc existant de logements sociaux et au renforcement de l'offre en zone déficitaire tout en poursuivant des objectifs de mixité sociale.

Le Département a fixé l'an dernier à l'office Hauts-de-Seine Habitat un objectif de développement de 1 000 nouveaux logements par an - soit 10 000 sur dix ans pour porter son patrimoine à 50 000 logements - en faisant l'acquisition auprès de son bailleur de 70 M€ de titres participatifs. Cette production de nouveaux logements doit permettre le rattrapage dans les territoires les moins bien pourvus et contribuer à la mixité sociale par la diversification de l'offre. En vue d'améliorer le parc existant, 15,1 M€ seront en outre versés cette année à Hauts-de-Seine Habitat et à Hauts-de-Bievre Habitat, tandis que 281 M€ de garanties financières sont prévus pour viabiliser les projets des bailleurs du territoire. Une enveloppe de plus de 3 M€ ira à la création de logements sociaux étudiants.

Améliorer l'habitat privé

Cinq objectifs prioritaires sont fixés par le nouveau règlement départemental des aides à l'amélioration de l'habitat privé, entré en vigueur en janvier 2023 : accompagner les ménages modestes, soutenir les classes moyennes et les familles, améliorer la performance énergétique des logements, promouvoir le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap et enfin lutter contre l'habitat indigne. Près de 2 M€ sont prévus en 2023 pour cette politique.



LE CHIFFRE

15 M€

La somme versée cette année à Hauts-de-Seine Habitat et à Hauts-de-Bievre Habitat pour l'amélioration du parc existant

LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET TERRITORIALES

Outre le dispositif de renouvellement urbain Quartier d'Avenir, étendu cette année à de nouvelles communes, le Département soutient l'insertion, la réussite éducative et l'entraide dans les quartiers les plus en difficulté.



Les contrats de développement avec les villes

À travers ce dispositif déployé depuis dix ans, le Département accompagne ses 36 communes dans leurs projets d'investissement et leurs actions en faveur du cadre de vie et du bien-être des habitants. En 2023, les contrats qui regroupent au sein d'une enveloppe unique toutes les aides en investissement comme en fonctionnement mobiliseront un total cumulé de près de 80,6 M€. Les subventions de fonctionnement seront revalorisées pour tenir compte de l'inflation.

Trois partenariats sont déjà actés à Bagneux et Gennevilliers et plusieurs devraient suivre cette année dans le cadre du dispositif Quartier d'Avenir.

Ce programme de rénovation urbaine lancé en 2021, doté d'une enveloppe pluriannuelle de 150 M€, vise les quartiers qui présentent des difficultés sociales et urbaines, y compris ceux qui sont situés en dehors du périmètre du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) porté par l'État. Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, une enveloppe de 4,9 M€ est prévue pour les actions d'insertion, de réussite éducative et d'accompagnement des publics les plus vulnérables.

LE CHIFFRE

15 M€

Les crédits prévus cette année au titre du dispositif de renouvellement urbain Quartier d'Avenir-Hauts-de-Seine.

AU COLLÈGE, AGIR POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES

En charge des collèges, le Département a pour objectif d'offrir les meilleures conditions d'accueil aux élèves et à l'ensemble de la communauté éducative.



Le numérique reste un axe fort de la politique éducative départementale. Cette année, la collectivité prévoit ainsi de dédier plus de 1 M€ à son plan « numérique éducatif et solidaire ». Il continuera à financer le déploiement d'outils innovants et favorisant l'inclusion : robots de télé-présence, matériel adapté aux élèves en situation de handicap, prêt longue durée d'ordinateurs portables pour les collégiens les plus modestes. La présence de 85 médiateurs départementaux au sein des collèges publics contribue par ailleurs à l'instauration d'un climat scolaire plus serein. Enfin, en 2023, une dotation de 0,8 M€ est prévue pour les collèges

porteurs de projets éducatifs et citoyens – desquels les médiateurs sont souvent partie prenante.

Production sur place

Outre le fonctionnement des établissements publics et privés (22,1 M€), le Département finance le service de restauration scolaire des 98 collèges publics (20 M€ cette année). La nouvelle délégation de service public prévoit le développement de la production sur place des repas pour accroître la qualité tout en luttant contre le gaspillage alimentaire. Le cahier des charges met l'accent sur l'origine et la qualité – avec une part de produits locaux, bio et labellisés.

LE CHIFFRE

22,1 M€

Les dotations de fonctionnement des établissements publics et privés du territoire atteignent cette année 22,1 M€

Une nouvelle génération de bâtiments

La rénovation et le renouvellement des collèges mobilisera cette année 88,7 M€, dont 57 M€ pour les constructions ou réhabilitations lourdes et la rénovation énergétique. Onze collèges sont concernés, soixante-deux bénéficiant déjà de gains énergétiques importants grâce aux travaux effectués par le passé. Cette année, de nouveaux chantiers de construction seront lancés et deux collèges inaugurés : Anne-Frank à Antony et La Fontaine-du-Roy à Ville-d'Avray. L'objectif est de proposer des établissements accueillants et répondant aux enjeux écologiques et environnementaux. Parallèlement, le programme départemental « îlots verts » de végétalisation des cours de collèges avec la participation des élèves se poursuit avec deux nouveaux établissements cette année.



UNE AMBITION, AU-DELÀ DU CADRE SCOLAIRE

Le Département se donne pour mission de faciliter l'accès des jeunes au sport et à la culture, tout en intervenant en faveur de l'insertion et de la santé.

Ce marqueur de la politique départementale s'est traduit par la création, il y a tout juste un an, d'une direction de la jeunesse au sein du Département. Sous son contrôle, s'articule une série d'actions visant à encourager la pratique d'activités extrascolaires et à aider les élèves en difficulté. Pour l'année 2023, près de 8,3 M€ sont consacrés à ce double objectif.

Grâce au dispositif Pass+, les jeunes scolarisés ou domiciliés dans les Hauts-de-Seine continuent de bénéficier, dès leur entrée en 6^e et jusqu'à leur majorité :

- d'un coup de pouce de 80 € (100 € pour les bénéficiaires d'une bourse) destiné à l'achat de biens culturels ou à

l'inscription dans un club de sport partenaire ;

- de bons plans proposés par le Département (réductions, places de spectacle...) ;
- du remboursement total ou partiel de la carte de transport Imagine R (sous condition de ressources).

Parallèlement, la collectivité s'investit pour la santé physique et psychologique des plus fragiles, au travers d'actions ciblées (lutte contre le harcèlement, opération Toutes culottées contre la précarité menstruelle...) et du centre de planification et d'éducation familiale, lieu d'écoute offrant un accompagnement sur la sexualité et un soutien aux victimes de violences.



LE CHIFFRE

18,3 M€

sont dévolus à l'accompagnement des jeunes, dont 14,2 M€ pour les actions de santé.

La culture, un instrument pédagogique

Dans le but de nourrir la réflexion et de transmettre les valeurs citoyennes, le dispositif éducatif Ô Lab citoyen invite les collégiens à réaliser une œuvre artistique entrant en résonance avec le programme scolaire.

Cette année, les élèves travaillent sur la notion de respect. À l'issue de leur travail collectif, décliné sur de multiples supports (affiche, bande dessinée...), les participants bénéficient d'une sortie à vocation culturelle.

Une ouverture sur le monde

Né en 2009, le dispositif Initiatives Jeunes Solidaires allie expérience internationale et sensibilisation à la solidarité. Étudiants et jeunes travailleurs du territoire reçoivent un soutien pour concrétiser leurs projets de lutte contre la malnutrition et l'extrême pauvreté dans le monde. En 2023, 60 000 € sont consacrés à cette opération.

LE SPORT DANS UNE FORME OLYMPIQUE

À un peu plus d'un an des Jeux de Paris 2024, le Département réaffirme son engagement en faveur du « sport pour tous » et du haut niveau.



Le budget consacré au sport s'élève à 18 M€ en 2023. En défendant le handisport et le sport adapté, le Département met l'accent sur les pratiques inclusives et continue d'élargir l'accès de ses dispositifs aux jeunes en situation de handicap, tous profils confondus (Trophées Hauts-de-Seine inclusif, Plein air Handicap et activités équestres adaptées). Est prévue à cet effet une enveloppe de près de 3 M€, devant également financer le dispositif Vacan'Sports, qui propose en période de congés scolaires des activités variées (tennis, golf, tir à l'arc...) et gratuites aux

6-17 ans, notamment à ceux qui ne partent pas en vacances.

La dynamique de soutien au sport scolaire est maintenue, en lien avec les collègues, alors que des activités spécifiques feront leur apparition à l'approche des Jeux de Paris 2024, en liaison avec l'UNSS. La démocratisation du sport suppose l'entretien et le développement d'infrastructures de proximité et de qualité. Aussi, le Département contribuera à la construction du futur équipement aquatique du parc des sports de La Grenouillère, pour un coût de 4,1 M€.



LE CHIFFRE

7,8 M€

sont consacrés au sport et au parasport de haut niveau

Des JO « spectaculaires et solidaires »

Labellisé « Terre de Jeux » par Paris 2024, le Département veille à offrir aux Alto-Séquanais la meilleure expérience de la compétition. Il participe ainsi à la rénovation intégrale du Stade départemental Yves-du-Manoir, à hauteur de 34,9 M€ en 2023. La livraison de cet équipement, hôte des épreuves de hockey sur gazon, aura lieu en décembre prochain. Un budget de 2,8 M€ couvrira le passage de la flamme olympique dans les Hauts-de-Seine et le déploiement de programmes de prévention et d'éducation par le sport. Parce que ce rendez-vous planétaire doit être ouvert à tous, les publics du champ social se verront offrir des places, pour vivre la compétition de l'intérieur.



LA CULTURE, UNE RICHESSE À PARTAGER

La « culture pour tous » est l'ambition du Département avec des dispositifs de qualité destinés à tous les publics et le soutien à la création artistique.

Plus de 36 M€ de dépenses de fonctionnement sont prévues en 2023 pour rendre la culture accessible à tous les publics, en particulier le public jeune, soutenir des contenus exigeants et promouvoir la création artistique. Un programme de subventions de plus de 11 M€ est notamment destiné à l'accompagnement des associations artistiques résidentes à La Seine Musicale, à la mise en œuvre du schéma départemental des enseignements artistiques et au soutien aux équipements structurants.

Par ailleurs, 17,8 M€ seront consacrés à La Seine Musicale qui continuera en 2023

d'accueillir festivals, concerts et grands rendez-vous à rayonnement international.

Les Hauts-de-Seine vont aussi cette année enrichir leur patrimoine de deux nouvelles œuvres d'art monumentales, placées dans l'espace public. *Ether*, une sculpture en forme de gouttes d'eau ; une allégorie de l'égalité. Elle sera inaugurée le 28 juin à la pointe aval de l'Île Seguin. Puis ce sera au tour de *La Verticale* d'être dévoilée, à l'automne. Cette sculpture de l'artiste alto-séquanais Jacques Zwobada, haute de dix mètres, sera dressée à proximité de l'étang du parc départemental André-Malraux, à Nanterre.

LE CHIFFRE

29,9 M€

seront consacrés en 2023 à d'importants travaux dans les équipements culturels départementaux.

Un musée pour le Grand Siècle

À Saint-Cloud, le projet de transformation de l'ancienne caserne Sully en Musée du Grand Siècle va franchir une nouvelle étape. Après la fin des fouilles d'archéologie préventive, les travaux vont commencer pour une ouverture prévue en 2026. En attendant, la politique d'acquisition d'œuvres remarquables se poursuit, pour compléter la donation Pierre-Rosenberg, socle des collections du musée. En 2023, 22,2 M€ sont prévus pour la transformation de l'ancienne caserne Sully et 400 000 € dédiés à la préfiguration du musée.



ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

INVESTIR DANS LES MOBILITÉS DURABLES

L'engagement du Département en direction des transports en commun sera marqué cette année par la mise en service du tramway T10.

Onze stations, 6,8 kilomètres de voies ferrées pour un montant total de 351 M€. Le tramway T10, qui relie Antony à Clamart en 20 minutes, embarquera ses premiers voyageurs à l'été 2023 dans le but de mieux desservir les communes du sud des Hauts-de-Seine. Il fait partie des trois grands projets de développement ferroviaire soutenus par le Département. Une stratégie globale en faveur des mobilités décarbonées préside à ces investissements, visant à bâtir un réseau interconnecté, aux gares proches des principaux équipements publics et bassins d'emploi, proposant ainsi une alternative crédible à la voiture individuelle.

À ce titre, un budget de 53,9 M€ est prévu en 2023 pour l'aménagement de lignes de tramway, englobant la finalisation des travaux de voirie du T10 et la poursuite des opérations préparatoires au prolongement du T1,

Développer la culture vélo

Avec 120 kilomètres d'itinéraires supplémentaires d'ici 2028, le Plan Vélo départemental témoigne d'une ambition sans précédent en faveur de l'émergence d'une culture vélo. 6,6 M€ sont investis cette année pour aménager la place de la Boule à Nanterre, le pont de Clichy et la RD 106 à Colombes, tout en assurant l'entretien des pistes temporaires aménagées durant la crise sanitaire.



entre Colombes et à la gare de Nanterre-Rueil. L'extension du RER E vers l'Ouest devrait s'accélérer dans les prochains mois, portant l'investissement total du Département à 205 M€.

En parallèle, l'entretien et la sécurisation du réseau routier départemental se poursuit, avec le réaménagement de l'échangeur du Pont de Sèvres, du boulevard de La Défense à Nanterre et de la RD 911 à Gennevilliers. Dans le respect des alignements patrimoniaux, le Département procède à la régénération des arbres en bord de chaussée, qui concerne 500 à 600 spécimens chaque année. Une attention est portée à la diversification des essences - aujourd'hui dominées par le platane, le marronnier, le tilleul et l'érable - afin de renforcer la biodiversité en veillant à la qualité des ombrages et aux exigences d'entretien.

EN CHIFFRES

2,5 M€

pour régénérer les d'arbres au bord des routes départementales.

153,3 M€

de dépenses d'investissement liées aux mobilités en 2023

UN TERRITOIRE GRANDEUR NATURE

Le Département affiche ses ambitions en matière de création d'espaces verts, de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles.



Avec 3 300 hectares de parcs, jardins, promenades et forêts, les Hauts-de-Seine disposent d'une offre de nature remarquable, à laquelle 20 M€ de crédits devraient être consacrés en 2023. Les investissements engagés poursuivent des objectifs de préservation et de valorisation des parcs départementaux, avec de nombreux réaménagements à prévoir (rénovation des allées, remplacement d'équipements, mise aux normes d'accessibilité...). Par ailleurs, des promenades vertes, piétonnes et cyclistes continuent d'être déployées, avec, notamment à Gennevilliers, le prolongement de la passerelle

des Louvresses par un ouvrage de franchissement de l'A 86.

Dans les parcs et jardins départementaux, les pesticides sont bannis depuis 2007. Cette gestion environnementale rigoureuse est récompensée par le label Eve, pour « Espace Végétal Ecologique », attribué à 19 parcs et promenades du territoire. Signataire d'une charte sur les Espaces Naturels Sensibles, le Département met la priorité sur la sauvegarde de la biodiversité et des habitats naturels, au cœur des 2 900 hectares répertoriés pour la richesse et la fragilité de leurs écosystèmes.

EN CHIFFRES

8,2 M€

pour la réduction du risque d'inondation et la gestion des eaux pluviales.

1 M€

dédiés à l'aménagement des berges et du Port Legrand, à Boulogne-Billancourt.

La Roseraie, nouveau parc départemental

Un espace vert à moins d'un quart d'heure à pied de chaque Alto-Séquanais : c'est l'objectif de la Stratégie Nature départementale, qui entend augmenter de vingt hectares la surface d'Espaces Naturels Sensibles sur le territoire. Le Département s'est ainsi porté acquéreur de la partie basse du parc de la Roseraie, à Châtenay-Malabry, pour un montant de 17 M€. Ainsi, ce sont 6 à 7 hectares d'espaces verts supplémentaires qui seront ouverts au public d'ici 2024, après l'aménagement de nouveaux itinéraires de promenades.

DÉCOUVREZ L'IDENTITÉ SONORE DU DÉPARTEMENT !



Une création originale à retrouver sur nos sites,
podcasts, vidéos, réseaux sociaux, événements
et accueil téléphonique...